

Les Frais de l'assurance-vie GARANCE Épargne – Août 2023

Montant minimal de versement initial

100€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	0 €
Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0.60%
Support unités de compte	0.60%
Support Eurocroissance	NA
Gestion profilée	0% supplémentaire
Frais de gestion des fonds	- 11
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	0.88%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.34%
Fonds obligations (moyenne)	0.47%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.15%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1.50%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.40%
Fonds diversifiés (moyenne)	0.64%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.28%
2/ Gestion profilée (allocation 20 ans avant le départ)	
Profil prudent (moyenne)	0.59%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.23%
Profil équilibré (moyenne)	0.59%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.23%
Profil Dynamique (moyenne)	0.60%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.23%
Profil Audace (moyenne)	0.67%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.26%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais annuels	
Frais sur versement	Max 1%
Frais de changement de mode de gestion	0%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	tous
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de la rente	Max 3%
Frais de rachat	0%

NA: non applicable

GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227. Siège social : 51 Rue de Châteaudun, 75442 PARIS CEDEX 09.

^{*=} Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependants ubsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

^{** =} la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR,FPCI, FPS) et les titres vifs.

^{***=} part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernierexercice clos.

^{**** =} la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.